

## Formations pour l'enseignement au degré secondaire II professionnel et au degré tertiaire B (année scolaire 2016-2017) – Profil et conditions d'admission (partie 2)

	PROFIL	CONDITIONS D'ADMISSION (PARTIE 2)			
	Orientation / La formation prépare à enseigner :	Pratique professionnelle ou expérience en entreprise	Prérequis en matière d'enseignement professionnel	Admission sur dossier	Titre délivré
EHB IFFP IUFFF	Formateur pour les cours interentreprises.	Pratique professionnelle : au moins deux ans dans le domaine de la formation dispensée (art. 45, let. b OFPr).	Emploi de formateur.	Possible.	Certificat.
	Branches professionnelles en école professionnelle.	Expérience en entreprise. <i>À titre accessoire</i> : au moins six mois dans le domaine de la formation dispensée (art. 46, al. 1, let. c OFPr) <i>À titre principal</i> : en principe au moins six mois au niveau du plus haut diplôme en lien avec le domaine professionnel concerné.	<i>À titre accessoire</i> : emploi à titre accessoire dans une école professionnelle. <i>À titre principal</i> : 1. cours spécialisés dans une école professionnelle (au moins quatre cours par semaine pendant une année scolaire) et 2. recommandation d'une école professionnelle.	Possible.	Certificat ou Diplôme.
EHB IFFP IUFFF	Branches professionnelles en école supérieure.	Expérience en entreprise. <i>À titre accessoire</i> : au moins six mois dans le domaine de la formation dispensée (art. 46, al. 1, let. c OFPr). <i>À titre principal</i> : en principe au moins six mois au niveau du plus haut diplôme en lien avec le domaine professionnel concerné.	<i>À titre accessoire</i> : emploi à titre accessoire dans une école supérieure. <i>À titre principal</i> : 1. cours spécialisés dans une école supérieure (au moins 4 cours par semaine pendant une année scolaire) et 2. recommandation d'une école supérieure.	Possible.	Certificat ou Diplôme.
	Culture générale en école professionnelle.	Expérience en entreprise : au moins six mois dans une entreprise n'appartenant pas au domaine de la formation.	1. cours d'enseignement général dans une école professionnelle (au moins trois leçons par semaine) pendant une année scolaire pour les candidats titulaires d'un diplôme d'enseignement, pendant trois années scolaires pour les candidats titulaires d'un diplôme d'une Haute École mais pas d'un diplôme d'enseignement, et 2. recommandation d'une école professionnelle.	Possible.	Diplôme.
EHB IFFP IUFFF	Branches de la maturité professionnelle (pour enseignants autorisés d'enseigner au gymnase) <sup>(1)</sup> .	Expérience en entreprise : six mois minimum.	(Le cas échéant : recommandation de l'employeur).	Possible.	Certificat (complémentaire).
EHB IFFP IUFFF	Branches de la maturité professionnelle.	Expérience en entreprise : au moins six mois dans une entreprise n'appartenant pas au domaine de la formation.	1. cours dans une filière de maturité professionnelle (au moins 4 cours par semaine pendant une année scolaire), et 2. recommandation d'une école de maturité professionnelle sur la base d'un test d'aptitude pédagogique et didactique.	Possible.	Diplôme.

EHB IFFP IUFFF – Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle. OFPr – Ordonnance sur la formation professionnelle.

### Note :

(1) En coopération avec la Haute École pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel (HEP BEJUNE), la Haute École pédagogique Vaud (HEP VD) et la Haute École pédagogique Valais (HEP VS).

Source : Institut fédéral de la formation professionnelle (EHB IFFP IUFFF) (18.12.2017).

Réalisation du tableau : EHB IFFP IUFFF et Institut de recherche et de documentation pédagogique/Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2017).